



revoquer un legs après mariage

Par **le joker 33**, le **08/07/2020 à 14:42**

Mon voisin, aujourd'hui âgé de 98 ans, aurait fait le legs de sa maison au pasteur. Depuis il s'est marié et sa femme a 93 ans. Il viens de partir en maison de retraite et une semaine après, le pasteur est venu visiter la maison, et a déclaré à sa femme, qu'au décès de son mari, elle aurait un an pour trouver un autre logement.

Le mariage ne modifie-t-il pas ce legs, ne prévoit-il pas une priorité de succession de l'épouse, un simple testament ne peut-il pas annuler ce legs?

Cette femme se trouve désemparée et ne sait quoi faire.

Quel conseil peut-on lui donner?

Par **youris**, le **08/07/2020 à 16:30**

bonjour,

si votre voisin a fait un legs, cela signifie qu'il a fait un testament, cette clause peut être annulée par un autre testament établi par votre voisin.

pour les droits du conjoint survivant, voir ce lien :

<https://www.notaires.fr/fr/donation-succession/succession/les-droits-du-conjoint-survivant>

Il faut conseiller à l'épouse de votre voisin de consulter un notaire.

salutations